

CONSEIL ECONOMIQUE
ET SOCIAL

*COMMISSION DES AFFAIRES
SOCIALES ET CULTURELLES*

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

**L'IMMIGRATION EN COTE
D'IVOIRE**

RAPPORT

Présenté

*au nom du Conseil Economique et Social
par le Professeur YAPO Abbé Etienne
Rapporteur Général
de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles*

15 OCTOBRE 1998

Thème dont le Conseil Economique et Social s'est saisi conformément à l'article 26 de son Règlement Intérieur

I - INTRODUCTION

Face à l'importance considérable et toujours grandissante du phénomène de l'immigration en Côte d'Ivoire et aux risques encourus par la population aux plans de la sécurité, de l'unité nationale et de la paix sociale,

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL,

A PRIS L'INITIATIVE d'une réflexion sur le sujet, dans l'espoir d'attirer l'attention des Autorités sur la réalité de l'immigration dans notre Pays.

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL,

SOUHAITE que ses suggestions amènent le Gouvernement à une Gestion plus adéquate du phénomène pendant qu'il en est encore temps.

A cet effet, la Commission des Affaires Sociales et Culturelles a entendu une communication de Monsieur le Professeur ANO Boa Bernard, Vice-Président du Conseil Economique et Social et Membre de ladite commission, puis une communication de Monsieur le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique du Ministère de l'Economie et des Finances.

Les débats qui en ont découlé, ont abouti à la confection de ce rapport qui comporte deux grands volets :

- d'abord, le bilan sur le phénomène de l'immigration dans le pays,
- puis, quelques propositions pour sa gestion ultérieure avec le souci de préserver l'harmonie et l'unités nationales, pour le maintien de la paix sociale.

II - LE BILAN SUR LE PHENOMENE DE L'IMMIGRATION EN COTE D'IVOIRE, SES CAUSES ET SES CONSEQUENCES

L'Histoire de la Côte d'Ivoire et les différentes opérations de recensement et d'enquêtes démographiques disponibles, montrent que la population ivoirienne est caractérisée par une très grande mobilité, résultant elle même d'intenses mouvements migratoires aussi bien internes qu'externes. Ces migrations ont contribué d'une part à l'occupation de l'espace notamment à travers une urbanisation galopante et d'autre part à la transformation de la composition même de la population, entre les nationaux et les étrangers.

L'immigration qui a commencé en Côte d'Ivoire pendant la période de la colonisation s'accroît d'année en année pour engendrer aujourd'hui une population d'origine étrangère dont l'importance dépasse de très loin le seuil de tolérance acceptable pour un peuple. Une présence étrangère aussi massive ne peut manquer d'avoir des répercussions diverses sur tous les plans de la vie socio-culturelle, économique et politique.

Nous nous efforcerons dans les lignes qui suivent, d'établir l'ampleur du phénomène, puis d'en rechercher les principales causes et conséquences pour mieux justifier les suggestions du Conseil Economique et Social pour une gestion efficace de cette immigration étrangère.

1°) L'ampleur du phénomène de l'immigration en Côte d'Ivoire

L'ampleur de l'immigration dans notre pays, non compris le flux touristique a été estimée à 1 049 184 individus à l'occasion du recensement de la population de 1975. Treize ans plus tard, en 1988, cette population d'immigrés augmentait de 70 % pour s'établir à 1 777 487 personnes. De 17, 5 % de la population totale en 1965, les immigrés sont passés à 22 % en 1975 pour atteindre 28 % en 1988 et se stabiliser à 26 % en 1993 (chiffres donnés par le Centre d'Etudes et de Recherche en Population basé à Bamako - CERPOD). Nul doute que 10 années après, le recensement annoncé de 1998 révélera des chiffres encore plus édifiants sur la progression vertigineuse de cette immigration. Dans les autres pays de la Sous-Région Ouest Africaine, la plus forte population d'étrangers révélée par les résultats de l'enquête du

CERPOD en 1993 n'atteint pas 2 %. Elle est à 1,8 % au Sénégal, 1,2 % au Niger, 0,9 % en Mauritanie, 0,7 % au Mali et au Burkina Faso, 0,3 % en Guinée Conakry. L'examen de ces chiffres qui se passent de commentaires, montre toute l'importance de l'immigration dans notre pays. Cette immigration galopante a transformé la structure même de la population du Pays.

Ainsi :

- la population ivoirienne qui était initialement caractérisée par un surplus de femmes (97 hommes pour 100 femmes parmi les Ivoiriens au dernier recensement de 1988) est arrivée par le fait de l'immigration, à 105 hommes pour 100 femmes (la population étrangère étant caractérisée par 126 hommes pour 100 femmes) ;

- la population active, qui était alors évaluée à 45 % parmi les Ivoiriens, est passée à 48 % en tenant compte des immigrés ;

- parmi ces immigrés, les Burkinabés constituent 52 %, les Maliens représentent 23 %, soit 75 % pour ces deux communautés qui sont suivies par les Guinéens (7 %), les Ghanéens (6 %) etc. Au total, les originaires des pays frontaliers de la Côte d'Ivoire (Burkina-Faso, Mali, Guinée, Libéria et Ghana) représentaient 88 % des étrangers en 1988, tandis que les ressortissants des pays non frontaliers de notre pays constituaient 12 % de cette population d'immigrés. En ce qui concerne les enfants de ces immigrés, nés et installés en Côte d'Ivoire, ils représentaient 42 % de la population étrangère en 1988.

La répartition de ces immigrés sur l'étendue du territoire étant inégale, il a été établi à cette même date que les régions de plus fortes densités d'immigrés sont : la région de l'Est (Abengourou : 25 %), la région du Sud-Ouest (San-Pédro : 20 %) et la région du Sud (sans Abidjan : 16 %)..

En considérant la population active, c'est-à-dire âgée d'au moins 15 ans, le pourcentage des étrangers par rapport à l'ensemble de la population s'établissait à 43 % dans la région d'Abengourou, 39 % dans celle de San-Pédro, 27 % dans celle du Sud sans Abidjan et 24 % dans la région de Daloa et la ville d'Abidjan.

Manifestement, lorsqu'on voit que des pays dits d'hospitalité, de liberté, et de démocratie, où des vols charters sont organisés régulièrement pour rapatrier ce que l'on y considère comme l'excédent d'immigrés en situation irrégulière alors que le pourcentage de l'immigration n'est estimé qu'à 10 %, on doit considérer qu'en Côte d'Ivoire (26 à 28 % d'immigrés), le seuil tolérable a été largement dépassé ; ce qui expose le pays à des risques sérieux ayant pour noms le déséquilibre démographique et culturel, la perturbation de l'unité et de l'harmonie nationales, l'insécurité et la remise en cause de la paix sociale si chère à notre pays. Mais quelles sont les raisons qui ont favorisé une telle immigration ?

2°) Les causes de l'immigration en Côte d'Ivoire

Elles sont diverses :

a) Les causes géographiques

Le caractère de pays côtier, ouvert sur l'océan atlantique constitue sans doute un élément attractif, même s'il ne peut être qualifié de déterminant puisque des pays comme la Guinée, le Libéria et le Sénégal enregistrent une immigration très limitée.

b) Les causes historiques

Elles sont réelles. En effet, c'est dès les années 1930, sous la colonisation que l'immigration en Côte d'Ivoire a commencé sous sa forme actuelle. C'est le pouvoir colonial qui avait créé et entretenu ces migrations vers la Côte d'Ivoire pendant toute cette période pour une exploitation maximale des potentialités culturelles et naturelles de l'ère coloniale. Monsieur Albert SARRAULT, alors Ministre des colonies dans les années 1930 ne disait-il pas, s'agissant de la Côte d'Ivoire, qu' « il faut mettre à la disposition de cette colonie une main d'oeuvre abondante et disciplinée qui seule lui manque pour insuffler une vigueur prometteuse à son économie » ? C'est ainsi que l'ex Haute-Volta, dont les habitants paraissaient valeureux au travail aux yeux de l'administration coloniale, a été momentanément rattachée à la Côte d'Ivoire pour favoriser et accentuer le recrutement de la main d'oeuvre voltaïque pour les plantations et les chantiers en Côte d'Ivoire. Près de 420 000 travailleurs voltaïques ont ainsi été recrutés pour la Côte d'Ivoire entre 1933 et 1946.

Après la seconde guerre mondiale, malgré la suppression du travail forcé, l'immigration voltaïque s'est poursuivie pour voir, entre 1947 et 1959, plus de 230 000 nouveaux immigrants arriver en Côte d'Ivoire.

Après l'indépendance, la Côte d'Ivoire a poursuivi son développement par la mise en place d'une politique de valorisation attractive de la main d'oeuvre étrangère (libre entrée sur le territoire, revenus rémunérateurs et transférables, emplois disponibles,...) et ainsi permis aux immigrants de continuer à affluer dans le pays.

c) Les causes socio-politiques

La politique d'ouverture, libérale, hospitalière et pacifique prônée et pratiquée par la Côte d'Ivoire du Président Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Fondateur du RDA) et de son digne successeur, le Président Henri KONAN BEDIE, concrétisée par divers accords de libre circulation, de libres échanges économiques (ex : celui de la CEDEAO) et l'hospitalité bien connue de l'Ivoirien ont énormément contribué à favoriser cette immigration.

Rappelons pour mémoire que feu le Président HOUPHOUET-BOIGNY, avait voulu, au lendemain de notre Indépendance, accorder la double-nationalité aux ressortissants des pays du Conseil de l'Entente, déjà nombreux en Côte d'Ivoire.

Les Ivoiriens sentant le danger, d'un tel acte, ont massivement fait connaître leur opposition en disant non pour une fois au Chef de l'Etat.

d) Les causes économiques

Devant l'essor économique fulgurant enregistré par la Côte d'Ivoire à un moment donné de notre vie nationale (années 1970) qualifié de miracle, par rapport aux situations socio-économiques plus précaires de la majorité des pays de la Sous-Région, l'immigration en Côte d'Ivoire ne pouvait que se renforcer, s'accélérer pour atteindre aujourd'hui des proportions alarmantes, sujettes à des conséquences diverses.

3°) Les conséquences de l'immigration en Côte d'Ivoire

Elles sont liées à l'ampleur prise par l'immigration dans le pays. Ainsi peut-on relever :

a) Les conséquences sur l'équilibre démographique naturel et la vie politique

Outre les déséquilibres démographiques mentionnés dans les chapitres précédents et concernant le rapport entre les hommes et les femmes au sein de la population ivoirienne, l'augmentation accélérée de la population active, une des sources du chômage des Ivoiriens, l'accélération du phénomène de métissage culturel source d'enrichissement mais aussi de déséquilibre socio-culturel, il y a le cas de ces étrangers de la 2ème génération représentant 42 % de la population étrangère en 1988.

Cet autre phénomène connaît une telle expansion liée à la plus grande fécondité de ces femmes et couples étrangers que certaines projections estiment que la moitié du nombre des étrangers vivant en Côte d'Ivoire est née dans ce pays ! Certains Ivoiriens se posent la question de savoir si ces étrangers de seconde génération, actuellement estimés à 1 500 000 personnes ne vont pas revendiquer la nationalité ivoirienne par le fait de leur naissance en Côte d'Ivoire ? Et s'ils l'obtiennent, ne vont-ils pas utiliser le libéralisme politique qui caractérise notre pays pour revendiquer des droits politiques, et notamment tenter de conquérir le pouvoir d'Etat au détriment des Ivoiriens de souche ?

b) Les conséquences socio-économiques

Nul n'ignore le poids économique assumé par ces immigrés.

- En effet, malgré leur faible niveau d'instruction en général, ils ont la main-mise sur le commerce dans ce pays, occupant ainsi la majorité des emplois du secteur informel (Libano-Syriens, Mauritaniens, Maliens). Il en résulte que les Ivoiriens de souche sont plus frappés par le chômage (6,4 %) que ces immigrés (3,6 %), selon les chiffres du dernier recensement général de notre population (1988).

En milieu urbain, les états de chômage enregistrés sont respectivement de 16 % de la population active chez les Ivoiriens de souche (avec un taux culminant de 22 % à Abidjan) contre 7 % chez les immigrés.

La mainmise de ces immigrés sur les emplois dans certains secteurs d'activité nationale (commerce, transport routier, entreprises agro-industrielles, boucherie, etc...) est telle qu'ils empêchent les Ivoiriens de leur faire concurrence. Le phénomène n'a pas échappé au Président de la République qui disait récemment aux Députés : «en confectionnant la loi sur la préférence nationale, nous devons nous demander si l'exercice des petits métiers comme le marchand de charbon ne devra pas être exclusivement réservé à des jeunes Ivoiriens et Ivoiriennes patentés».

Par ailleurs, ces entreprises d'étrangers emploient très peu d'Ivoiriens, dont les salaires sont plutôt sous évalués, et en général non déclarés à la CNPS.

On imagine le manque à gagner de l'Etat, surtout lorsqu'il s'agit généralement d'entreprises informelles dont les responsables sont prêts à tout, pour éviter les taxes diverses.

Enfin, nombreux sont ceux qui pensent que ces entreprises étrangères jouent un rôle considérable dans le phénomène de la corruption en Côte d'Ivoire, au grand détriment des caisses de l'Etat.

Le poids de l'immigration contribue à l'accélération de la croissance démographique en Côte d'Ivoire. Une telle situation nécessite des taux de croissance annuel du P.I.B. supérieurs à 7% et qui sont difficiles à soutenir sur une longue période pour espérer réaliser un équilibre harmonieux entre croissance économique et croissance démographique. L'immigration devient de plus en plus une des causes structurelles de l'accroissement de la pauvreté des Ivoiriens en raison des efforts financiers énormes à faire par l'Etat pour satisfaire toutes les demandes en matière de formation, d'emploi, de logement et de santé.

L'ampleur du nombre de la population des étrangers en Côte d'Ivoire risque, si ce n'est déjà le cas, de constituer un facteur d'insécurité dans le pays.

Ainsi :

- certains pans entiers de l'économie sont accaparés par les étrangers (54 % des commerçants nationaux et 60 % des commerçants en Abidjan, 100 % des bouchers etc.) ; ce qui constitue un motif de mécontentement d'une bonne frange de la population ivoirienne de souche. Nul n'ignore que les opérations de rapatriement d'étrangers qui ont été effectués en Côte d'Ivoire en 1958, et dans plusieurs pays africains ces dernières années (Nigéria, Gabon, Angola), voire en Europe opérations «charter» sont motivés par le mécontentement des populations autochtones lorsqu'elles voient le contrôle d'une partie de l'économie leur échapper. Si en Europe, ces rapatriements se font généralement «en douceur», en Afrique, le «ras-le-bol» s'exprime vigoureusement, rageusement et dans le sang ;

- les résultats du dernier recensement des populations effectué en Côte d'Ivoire en 1988 montrent clairement que ce sont les étrangers qui habitent, dans leur très grande majorité, les quartiers précaires, reconnus comme les nids des malfrats ; par exemple le quartier Zohé-Bruno dans la commune de Koumassi abrite 80 % d'étrangers. Quant aux statistiques sur les infractions criminelles de 1989 portant sur l'ensemble du pays, ils ont relevé la grande implication des étrangers dans la criminalité : 69 % des vols avec effraction, 67 % des infractions sexuelles, 58 % des vols à main armée et plus de 50 % des coups et blessures sont à l'actif de malfrats étrangers ;

- l'afflux d'immigrés de confession islamique (73 % des étrangers en provenance des pays frontaliers nordiques) a considérablement modifié l'équilibre religieux préexistant (31 % des chrétiens, 25 % de musulmans, 23 % d'animistes...) pour donner les proportions nouvelles suivantes : 39 à 40 % de musulmans contre 27 % de chrétiens et 17 % d'animistes. Une telle rupture d'équilibre, dans un domaine aussi sensible, pourrait amener certains esprits à tenter d'exploiter l'appartenance religieuse à des fins politiques, toute chose qui dessert l'unité et l'harmonie nationales, et menace la paix sociale si chère à notre pays.

II - LES PROPOSITIONS

- Face à ces risques réels, liés à l'ampleur extraordinaire prise par le phénomène d'immigration dans le pays,

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, **SUGGÈRE :**

aux Autorités compétentes quelques propositions susceptibles de conduire à une gestion plus rigoureuse de l'immigration de la naturalisation et de ses conditions de jouissance, des obligations et prérogatives des étrangers à l'intérieur du territoire, inspirées par le principe de la réciprocité. Ainsi, la gestion de l'immigration devra être dorénavant caractérisée par la mise en oeuvre des mesures suivantes :

- la suppression de la libre immigration ;
- l'établissement du principe de la réciprocité avec les pays qui n'accordent pas à notre pays les mêmes facilités d'immigration que nous leur donnons (obligation du visa) ;
- l'élaboration d'un Code National d'Immigration fondé sur le respect des engagements internationaux pris par la Côte d'Ivoire ;
- l'affectation aux frontières (dans les Services de Police, Gendarmerie, Douanes...) d'Agents Ivoiriens honnêtes, assermentés et patriotes, à même d'appliquer rigoureusement les mesures préconisées par le Gouvernement pour contrôler et maîtriser l'immigration dans le pays ;
- une politique rigoureuse dans la délivrance des certificats de nationalité, des passeports, des cartes nationales d'identité et des naturalisations ;
- la nécessité de produire le passeport ou la carte nationale d'identité mentionnant la nationalité de l'immigrant ;

- l'instauration d'échanges réguliers entre les Services Frontaliers d'Immigration, les Ambassades et Consulats, avec la Direction Générale Nationale de la Statistique en charge des questions démographiques ;

- la création d'un Observatoire National de l'immigration ;

- l'instauration d'une politique démographique plus hardie susceptible de contribuer à limiter l'immigration ;

- le maintien et l'application stricte des dispositions constitutionnelles récemment adoptées par le Parlement et portant sur le code électoral, précisément sur les conditions d'éligibilité à la Présidence de la République et autres postes politiques ;

- la révision en vertu de la réciprocité, des codes foncier et urbain dans leur principe de l'octroi de terrains à bâtir et de propriétés foncières à des étrangers... Toute rétrocession dans ce contexte doit l'être préférentiellement en faveur d'Ivoiriens de souche ou de l'Etat ;

- la restructuration pour une meilleure gestion des quartiers précaires qui se sont révélés être de vrais nids de malfrats étrangers ;

- la détention par des Ivoiriens d'un pourcentage minimum (à définir), du capital des Sociétés et Entreprises créées par des étrangers dans notre pays ;

- définir la proportion minimale des Agents ivoiriens parmi l'ensemble des Employés exerçant dans ces Entreprises étrangères ;

- Exiger une rémunération convenable (SMIG) de ces Agents Ivoiriens qui devront être déclarés à la CNPS ;

- dans la mesure du possible, prendre les dispositions utiles pour réduire le niveau de transfert des fonds par les entreprises étrangères ;

- favoriser la mise au travail des Ivoiriens (fonds sociaux etc...).

III - CONCLUSION

Le Conseil Economique et Social, après analyse de cet important dossier a établi le point sur l'état de l'immigration dans le pays, ses causes et ses conséquences.

Il apparaît clairement que le seuil tolérable a été largement dépassé dans notre pays, exposant celui-ci à des risques sérieux de perturbations de l'équilibre socio-démographique, de l'unité, de l'harmonie et de la paix sociales si chères à la Côte d'Ivoire.

S'il est vrai qu'aucun pays au monde ne peut vivre en vase clos, il est aussi vrai que chaque pays doit, dans son intérêt, prendre les dispositions adéquates pour ne pas se laisser «envahir» par l'étranger. Ce n'est pas de la xénophobie, c'est une simple question de sauvegarde nationale.